



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vaccinations

Question écrite n° 105251

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'impact de la mesure de levée de l'obligation vaccinale contre la tuberculose décidée en juillet 2007 par les autorités sanitaires. Cette mesure, prise en raison du niveau de faible incidence de la maladie (9 cas pour 100 000 habitants en 2008), visait à dispenser de l'obligation vaccinale les enfants n'étant pas considérés comme « à risques », mais recommandait néanmoins de poursuivre la vaccination des enfants considérés comme « à risques ». Toutefois, une étude menée par le réseau sentinelles auprès des médecins généralistes a constaté que, sur 920 enfants étudiés, 31 % étaient à risque d'infection et donc éligibles à la vaccination mais seuls 44 % d'entre eux étaient vaccinés. Aussi, il lui demande s'il envisagerait favorablement la mise en place d'une campagne de vaccination dans les maternités et d'une campagne de rattrapage de vaccinations pour les enfants plus âgés afin de protéger de manière adéquate les cas « à risques » qui ne sont actuellement pas vaccinés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105251

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3587

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)